

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

RECOMMANDATIONS

Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

ATTENDU les statistiques cumulatives des arrondissements de Rosemont - La Petite-Patrie (casernes 31) et Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension (casernes 41) démontrant sur une période de cinq ans :

- le taux le plus élevé de pertes de vie, soit 20 décès (10 chacun) sur un total de 96;
- des pertes matérielles parmi les plus élevées, soit plus de 27 millions de dollars pour ces deux arrondissements sur un total de plus de 215 millions de dollars ;
- 1088 incendies sur un total de 8202 pour l'ensemble de l'île;

ATTENDU que les casernes 31 et 41 sont situées dans la zone de concentration comportant le plus grand nombre d'incendies, de pertes de vie et de pertes matérielles sur le territoire de l'agglomération;

ATTENDU les inquiétudes exprimées par les citoyennes et citoyens du secteur de la casernes 31 au sujet de la perte d'un véhicule de combat et d'une caserne;

ATTENDU la moyenne annuelle évaluée à 1241 sorties du premier véhicule aux casernes 31 et 41;

ATTENDU que les quartiers desservis par les casernes 31 et 41 se caractérisent par :

- un revenu moyen parmi les moins élevés de l'agglomération;
- des logements majoritairement construits avant 1970 dans des immeubles de moins de cinq étages pour la plupart attachés;
- des caractéristiques sociales et économiques spécifiques à la population du quartier de la Petite-Italie, notamment une proportion élevée de personnes âgées et d'autres particularités propres au quartier Parc-Extension où 31 399 personnes résident sur un territoire de 1,6 km²;

ATTENDU l'actuel processus d'implantation du service de premiers répondants et, lorsque complété, la forte probabilité d'une hausse significative des sorties d'autopompes aux casernes 31 et 41;

ATTENDU les inquiétudes exprimées en consultation publique quant à la perte du service de premiers répondants offert à la caserne 79 (Ville de Hampstead) avant sa fermeture;

ATTENDU l'importance du service des pompiers premiers répondants dont la mission est de sauver des vies;

La commission :

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations et qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et autres séances de la commission;

ET RECOMMANDE au comité exécutif et au conseil d'agglomération :

Concernant la fermeture de la caserne 79

CONSIDÉRANT la fermeture temporaire depuis juin 2007 de la caserne 79, la désuétude du bâtiment et les importants travaux de rénovation qui seraient requis;

CONSIDÉRANT que les temps de réponse pour ce territoire sont supérieurs aux exigences prescrites aux Orientations du ministre de la Sécurité publique et qu'ils respectent la norme NFPA 1710¹ et NFPA 1201;

CONSIDÉRANT les statistiques relatives au territoire couvert par la caserne 79, lesquelles démontrent sur une période de cinq ans :

- aucune perte de vie résultant d'un incendie;
- des pertes matérielles parmi les moins élevées sur l'île, soit moins de 3.2 millions de dollars sur un total de plus de 215 millions de dollars et ce, en incluant les pertes matérielles des secteurs Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest;
- un nombre de 132 incendies, incluant les données des villes de Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest, sur un total de 8202 pour l'ensemble de l'agglomération;
- une moyenne annuelle de 237 sorties de véhicules, toutes interventions confondues et incluant les sorties des premiers répondants;

CONSIDÉRANT, malgré la fermeture de la caserne 79, le maintien d'un temps de réponse équivalent grâce à la capacité des cinq casernes environnantes;

¹ NFPA : National Fire Protection Association.

CONSIDÉRANT la capacité du Service de sécurité incendie de Montréal d'offrir le service de premiers répondants à la Ville de Hampstead à partir de la caserne située à Côte Saint-Luc;

CONSIDÉRANT le temps de réponse rapide et la disponibilité d'effectifs en mesure d'accomplir leur mission de premiers répondants malgré la relocalisation temporaire de la caserne de Hampstead;

CONSIDÉRANT le fait que le Service de sécurité incendie de Montréal est en mesure de mettre en place des solutions permettant d'améliorer davantage la disponibilité de l'équipe des pompiers premiers répondants relocalisés à la caserne de Côte Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que l'implantation du service premiers répondants sera complétée en décembre 2009, ce qui aura pour effet d'améliorer le temps de réponse et la disponibilité des premiers répondants grâce aux effectifs des casernes nouvellement accréditées entourant la Ville de Hampstead;

La commission recommande :

R-1

Que la caserne 79 soit définitivement fermée tel que proposé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

R-2

Que des mesures intérimaires soient mises en œuvre afin de maximiser la disponibilité de l'unité des premiers répondants (279) desservant le territoire de la Ville de Hampstead, et ce, jusqu'à ce que l'implantation du service des premiers répondants soit complétée en décembre 2009.

Concernant la fusion des casernes 31 et 41

CONSIDÉRANT la fusion des casernes 31 et 41 proposée au projet de schéma, casernes situées dans les arrondissements Rosemont–La Petite-Patrie (31) et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (41) et le déplacement proposé de l'autopompe de la caserne 31 à la caserne 63 à Dorval;

CONSIDÉRANT les études réalisées par le SIM en 1989 et 1996 quant à une hypothèse de fusion des casernes 31 et 41, hypothèse qui ne fut pas retenue à la suite de ces études;

CONSIDÉRANT les coûts de rénovation des casernes 31 et 41 comparables à ceux de la construction d'une nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT la densité élevée de la population dans les quartiers de la Petite-Italie et de Parc-Extension, respectivement 9 113 habitants et 18 802 habitants au km²;

CONSIDÉRANT les contraintes liées à la circulation automobile aux abords du marché Jean-Talon et dans le quartier enclavé de Parc-Extension ;

CONSIDÉRANT la mise en chantier, d'ici cinq ans, de près de 3 000 unités de logement dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie;

CONSIDÉRANT la revitalisation en cours du secteur Marconi-Alexandra (caserne 31), une ancienne zone industrielle dont le développement résidentiel est de plus en plus important;

La commission recommande :

R-3

D'ÉMETTRE un avis favorable à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal qui doit être soumis au ministre de la Sécurité publique en vertu l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4) en assurant le maintien des actuelles casernes 31 et 41, incluant les effectifs et les véhicules en place, et en prévoyant l'ajout d'une autopompe et de 20 pompiers à la caserne 63 (Dorval).

R-4

DE PRÉVOIR au Programme triennal d'immobilisations 2009 les montants requis permettant de procéder à la rénovation des casernes 31 et 41 dans les meilleurs délais.

Le président de la Commission de la sécurité publique,

(original signé)

Claude Dauphin